

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : METAFLUX DETERGENT SPECIAL S-F-G (Suié-Fumée-Graisse) 75-35
Date d'exécution : 24.05.2017 Version (Révision) : 4.0.0 (3.0.0)
Date d'édition : 18.04.2018

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

METAFLUX DETERGENT SPECIAL S-F-G (Suié-Fumée-Graisse) 75-35

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Produit de lavage et de nettoyage

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur)

SODITEC SAS

Rue : 24 Rue Joseph Marie Jacquard

Code postal/Lieu : 67400 ILLKIRCH

Téléphone : 03 88 55 29 40

Télécopie : 03 88 67 85 40

Contact pour informations : info.soditec@metaflux.fr

Internet : www.metaflux.fr

1.4 Numéro d'appel d'urgence

ORFILA (Information I.N.R.S) 01 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Eye Dam. 1 ; H318 - Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Catégorie 1 ; Provoque de graves lésions des yeux.
Skin Corr. 1A ; H314 - Corrosion cutanée/irritation cutanée : Catégorie 1A ; Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Met. Corr. 1 ; H290 - Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux : Catégorie 1 ; Peut être corrosif pour les métaux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques



Corrosion (GHS05)

Mention d'avertissement

Danger

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage

HYDROXYDE DE POTASSIUM ; N°CAS : 1310-58-3

HYDROXYDE DE POTASSIUM ; N°CAS : 1310-58-3

Mentions de danger

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence

P234 Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/....

P321 Traitement spécifique (voir ... sur cette étiquette).

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : METAFLUX DETERGENT SPECIAL S-F-G (Suié-Fumée-Graisse) 75-35
Date d'exécution : 24.05.2017 Version (Révision) : 4.0.0 (3.0.0)
Date d'édition : 18.04.2018

P405 Garder sous clef.
P406 Stocker dans un récipient résistant à la corrosion/... avec doublure intérieure.

2.3 Autres dangers

Aucune

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

HYDROXYDE DE POTASSIUM ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119487136-33-XXXX ; N°CE : 215-181-3; N°CAS : 1310-58-3

Poids : ≥ 10 - < 25 %

Classification 1272/2008 [CLP] : Met. Corr. 1 ; H290 Skin Corr. 1A ; H314 Eye Dam. 1 ; H318 Acute Tox. 4 ; H302

Indications diverses

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Informations générales

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

En cas d'inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile.

En cas de contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Appliquer une crème grasse.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion

NE PAS faire vomir. Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. Appeler immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Eau Mousse Poudre d'extinction Dioxyde de carbone (CO2) Sable Azote Couverture pour éteindre le feu

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

Dioxyde de carbone (CO2) Monoxyde de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

5.4 Indications diverses

Le produit lui-même n'est pas combustible. Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant L'eau d'extinction forme des solutions alcalines corrosives - Risque de chute! Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la répandre dans les canalisations. Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse.

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : METAFLUX DETERGENT SPECIAL S-F-G (Suie-Fumée-Graisse) 75-35
Date d'exécution : 24.05.2017 Version (Révision) : 4.0.0 (3.0.0)
Date d'édition : 18.04.2018

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**
Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.
- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**
Éliminer immédiatement les quantités renversées. Nettoyer avec un matériau absorbant (p. ex. chiffon, non-tissé). Rincer abondamment avec de l'eau. Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.
- 6.4 Référence à d'autres rubriques**
Maniement sûr: voir rubrique 7
Protection individuelle: voir rubrique 8
Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Conserver sous clé. Conserver le récipient bien fermé.
- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
P406 - Stocker dans un récipient résistant à la corrosion/... avec doublure intérieure. Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine. Protéger contre Gel
- Conseils pour le stockage en commun**
Classe de stockage : 8B
Classe de stockage (TRGS 510) : 8B
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**
Tenir compte de la fiche des spécifications techniques. Observer le mode d'emploi.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- 8.1 Paramètres de contrôle**
Valeurs DNEL/DMEL et PNEC
DNEL/DMEL
- | | |
|--------------------------|--|
| Type de valeur limite : | DNEL salarié (local) (HYDROXYDE DE POTASSIUM ; N°CAS : 1310-58-3) |
| Voie d'exposition : | Inhalation |
| Fréquence d'exposition : | Long terme (répété) |
| Valeur seuil : | 1 mg/m ³ |
| Type de valeur limite : | DNEL salarié (systémique) (HYDROXYDE DE POTASSIUM ; N°CAS : 1310-58-3) |
| Voie d'exposition : | Inhalation |
| Fréquence d'exposition : | Long terme (répété) |
| Valeur seuil : | 1 mg/m ³ |

- 8.2 Contrôles de l'exposition**
Protection individuelle
Protection yeux/visage



Porter des lunettes de protection en cas d'éclaboussures.

Protection oculaire appropriée
DIN EN 166

Protection de la peau
Protection des mains

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : METAFLUX DETERGENT SPECIAL S-F-G (Suié-Fumée-Graisse) 75-35

Date d'exécution : 24.05.2017

Version (Révision) :

4.0.0 (3.0.0)

Date d'édition : 18.04.2018



Porter des gants de protection en cas de contact de longue durée

Modèle de gants adapté : EN 374.

Matériau approprié : NBR (Caoutchouc nitrile)

Temps de pénétration (durée maximale de port) : 480 min.

Épaisseur du matériau des gants : 0,4 mm.

Remarque : Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Protection respiratoire



Une protection respiratoire est nécessaire lors de: dépassement de la valeur limite

Appareil de protection respiratoire approprié

Appareil filtrant combiné (EN 14387)

Type : P2

Remarque

Il faut respecter les limitations du temps de port selon la Loi GefStoffV en relation avec les règles pour l'utilisation d'appareils de protection respiratoires.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Ne pas porter sur soi des chiffons imprégnés du produit. P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation. Ne pas porter sur soi des chiffons imprégnés du produit.

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.

8.3 Indications diverses

Aucun essai n'a été effectué. La sélection concernant cette préparation a été effectuée de bonne foi en prenant compte des informations relatives aux composants. La résistance du matériau utilisé pour les gants n'est pas prévisible, un test doit donc être fait avant leur utilisation

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : liquide

Couleur : translucide

Odeur : caractéristique

Données de sécurité

Point de solidification : (1013 hPa) env. -2 °C

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : (1013 hPa) env. 95 °C

Point éclair : non applicable

Température d'ignition : non applicable

Limite inférieure d'explosivité : Aucune donnée disponible

Limite supérieure d'explosivité : Aucune donnée disponible

Densité : (20 °C) env. 1,15 g/cm³

pH : 14

Teneur en COV maximale (CE) : 0 Pds %

Teneur en COV maximale (Suisse) : 0 Pds %

9.2 Autres informations

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : METAFLUX DETERGENT SPECIAL S-F-G (Suié-Fumée-Graisse) 75-35

Date d'exécution : 24.05.2017

Version (Révision) :

4.0.0 (3.0.0)

Date d'édition : 18.04.2018

Aucune

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Réaction exothermique avec: Acide

10.2 Stabilité chimique

Le mélange est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Fort dégagement d'hydrogène possible au contact de métaux amphotères (par ex. aluminium, plomb, zinc).

10.4 Conditions à éviter

Ne pas nettoyer avec des détergents acides.

10.5 Matières incompatibles

Métal, non noble Les métaux ferreux. Aluminium Zinc Plomb Laiton

10.6 Produits de décomposition dangereux

Hydrogène

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Effets aigus

Toxicité orale aiguë

Paramètre :	ATEmix calculé
Voie d'exposition :	Par voie orale
Dose efficace :	> 2000 mg/kg
Paramètre :	DL50 (HYDROXYDE DE POTASSIUM ; N°CAS : 1310-58-3)
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat
Dose efficace :	365 mg/kg
Méthode :	OCDE 425

11.2 Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

11.3 Autres effets néfastes

Exerce un effet dégraissant sur la peau. Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

11.4 Informations complémentaires

Préparation non contrôlée. L'énoncé est déduit à partir des propriétés des différents composants.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique

Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson

Paramètre :	CL50 (HYDROXYDE DE POTASSIUM ; N°CAS : 1310-58-3)
Espèce :	Poisson
Paramètres d'évaluation :	Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson
Dose efficace :	80 mg/l
Temps d'exposition :	96 h

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradation

L'agent de surface contenu dans ce mélange respecte les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : METAFLUX DETERGENT SPECIAL S-F-G (Suie-Fumée-Graisse) 75-35
Date d'exécution : 24.05.2017 Version (Révision) : 4.0.0 (3.0.0)
Date d'édition : 18.04.2018

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB de la directive REACH annexe XIII.

12.6 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

12.7 Autres informations écotoxicologiques

Après neutralisation, une réduction de l'effet nocif ne peut être constatée.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK. Liste des propositions pour les code déchets/désignations des déchets selon le CED

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Élimination du produit/de l'emballage

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit

07 06 01* - eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses
20 01 29* - détergents contenant des substances dangereuses.

Code des déchets conditionnement

15 01 02 - emballages en matières plastiques.

Solutions pour traitement des déchets

Élimination appropriée / Emballage

Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat.
Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

Autres recommandations de traitement des déchets

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'incinération de déchets industriels.

13.2 Informations complémentaires

Ces numéros individuels d'identification ont été attribués à partir des usages les plus communs du matériel permettant de négliger le dégagement de polluants lors d'un usage spécifique.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ONU 1760

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (HYDROXYDE DE POTASSIUM EN SOLUTION)

Transport maritime (IMDG)

CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (POTASSIUM HYDROXIDE SOLUTION)

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (POTASSIUM HYDROXIDE SOLUTION)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Classe(s) : 8
Code de classification : C9
Danger n° (code Kemler) : 80
Code de restriction en tunnel : E
Dispositions particulières : LQ 11 · E 2

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : METAFLUX DETERGENT SPECIAL S-F-G (Suie-Fumée-Graisse) 75-35

Date d'exécution : 24.05.2017

Version (Révision) :

4.0.0 (3.0.0)

Date d'édition : 18.04.2018

Étiquette de danger :



8

Transport maritime (IMDG)

Classe(s) : 8

Numéro EmS : F-A / S-B

Dispositions particulières : LQ 11 · E 2 · Groupe de séparation de matières selon le code IMDG 18 – Alcalis

Étiquette de danger :



8

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

Classe(s) : 8

Dispositions particulières : E 2

Étiquette de danger :



8

14.4 Groupe d'emballage

II

14.5 Dangers pour l'environnement

Transport par voie terrestre (ADR/RID) : Non

Transport maritime (IMDG) : Non

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR) : Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations EU

Autres réglementations (UE)

Notice explicative sur la limite d'occupation

Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant. Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Caractéristique des composants selon le décret CE n°648/2004

< 5 % agents de surface anioniques

Directives nationales

AT: Marquage selon le règlement de l'Autriche (loi chimique / chemV).

CH: Veuillez noter la loi chimique / ChemV et Chem RRV selon le règlement de la Suisse.

Classe risque aquatique (WGK)

Classe : 1 (Présente un faible danger pour l'eau.) Classification selon VwVwS

Autres informations, restrictions et dispositions légales

Betriebssicherheitsverordnung (BetrSichV)

Aucun liquide inflammable selon BetrSichV.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour cette substance.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : METAFLUX DETERGENT SPECIAL S-F-G (Suie-Fumée-Graisse) 75-35
Date d'exécution : 24.05.2017 Version (Révision) : 4.0.0 (3.0.0)
Date d'édition : 18.04.2018

16.1 Indications de changement

02. Classification de la substance ou du mélange · 02. Éléments d'étiquetage · 02. Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] · 02. Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] - Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage · 07. Conseils pour le stockage en commun - Classe de stockage

16.2 Abréviations et acronymes

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
AOX : composés organiques halogénés adsorbables
CAS : Chemical Abstracts Service (subdivision de l'American Chemical Society)
CLP : Règlement (CE) n° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (Classification Labelling and Packaging)
EAK / AVV : Catalogue européen des déchets / liste européenne des déchets
ECHA : Agence européenne des produits chimiques (European Chemicals Agency)
EINECS : Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances)
GHS : Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals)
IATA : Association du transport aérien international (International Air Transport Association)
ICAO : Organisation de l'aviation civile internationale (International Civil Aviation Organization)
IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses (International Maritime Code for Dangerous Goods)
RID : Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses
TRGS : Prescriptions techniques allemandes pour les substances dangereuses
VbF : Règlement allemand sur les liquides inflammables
COV : composé organique volatil
VwVwS : Instruction administrative relative aux substances dangereuses pour l'eau
WGK : Classe de danger pour l'eau

16.3 Références littéraires et sources importantes des données

DGUV : Assurance sociale allemande des accidents du travail et maladies professionnelles, Base de données des substances GESTIS
ECHA : Inventaire des classifications et des étiquetages
ECHA : Substances pré-enregistrées
ECHA : Substances enregistrées
Fiches de données de sécurité CE des fournisseurs
ESIS : système européen d'information sur les substances chimiques
GDL : Base de données sur les substances dangereuses des pays
UBA Rigoletto : Base de données de l'Office fédéral allemand de l'environnement sur les substances dangereuses pour l'eau
Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil
Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil

16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aucune information disponible.

16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

16.6 Indications de stage professionnel

Aucune

16.7 Informations complémentaires

Aucune

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.
